

si nous établissons un organisme régulateur distinct. Je sais que tout le monde n'est pas de cet avis, mais c'est ce que je crois.

Si l'on consulte le rapport minoritaire de la Commission Massey, on se rend compte de ce que pensent les exploitants de postes privés de radiodiffusion.

Il est normal de songer à cela, car c'est leur propre argent qu'ils ont risqué. Ils veulent que leur argent rapporte. M. Surveyer, à la page 450, dit ce qui suit:

Aucun poste privé ne pourrait adopter, pour ses émissions, une ligne de conduite semblable à celle de Radio-Canada ou à celle que suggèrent certaines associations, sans tomber dans des difficultés financières.

Cela veut dire que les stations privées ne peuvent accomplir la tâche que Radio-Canada accomplit au Canada ni dans toute région où une minorité de langue française aimerait obtenir des émissions en français. Si, comme M. Allard le disait en réponse à une question que lui avait posée le député de Saskatoon, ces stations privées essuient des pertes en voulant maintenir des émissions françaises, elles vont mettre fin à ces émissions, car elles ne voudront pas exploiter à perte. Cela est normal. Les minorités de langue française que nous avons au Canada en souffriraient si Radio-Canada ne fonctionnait pas de la façon dont elle a fonctionné par le passé. Un organisme de contrôle distinct ne pourrait, je le crains, remplir ses obligations envers les minorités françaises en dehors du Québec. C'est pour cette raison que je suis contre un organisme de contrôle distinct et en faveur de Radio-Canada.

Je veux remercier le député d'Eglinton des paroles aimables qu'il m'a adressées à titre de président du comité. Je dirai que les sentiments qu'il a exprimés ici ce soir devraient être adressés à tous les membres du comité. Ma tâche a été très facile, parce que tous les membres du comité de la diffusion m'ont accordé une collaboration parfaite. Je tiens à remercier publiquement ici tous ces députés de leur amicale collaboration.

On a dit que, lors des élections fédérales, le parti communiste n'aurait pas dû obtenir d'émissions gratuites. On a dit aussi, si j'ai bien compris, que, lors des dernières élections générales en Angleterre, la BBC n'a pas accordé d'émissions gratuites au parti communiste. Est-ce bien ce qu'a dit le député d'Eglinton?

M. Fleming: C'est le témoignage qu'on a rendu au comité.

M. Gauthier (Portneuf): Je me suis donné la peine d'obtenir certains renseignements à ce propos. Si les communistes veulent obtenir du temps gratuit à la BBC, ils doivent

présenter 50 candidats. La Chambre des communes anglaises compte plus de 600 membres. Au Canada, où notre Chambre compte 265 membres, les communistes doivent présenter 66 candidats. Si nous voulons comparer la situation des deux pays, je dirai que l'attitude du Canada est de beaucoup préférable à celle de l'Angleterre. Notre attitude est plus rigide que l'attitude britannique: 50 candidats quand la Chambre compte 600 membres, comparativement à 66 candidats quand la Chambre canadienne compte 265 membres. Notre attitude est plus rigide.

M. Fleming: N'empêche que les communistes n'ont pas obtenu de temps gratuit de la BBC.

M. Gauthier (Portneuf): Parce qu'ils n'ont pas présenté cinquante candidats.

M. Coldwell: Ils en avaient trente.

M. Gauthier (Portneuf): En Angleterre, les communistes doivent présenter cinquante candidats quand la Chambre des communes compte 600 députés; la Chambre des communes canadienne compte 265 députés mais nous les obligeons à présenter 66 candidats. Notre attitude est plus rigide que celle de l'Angleterre pour ce qui est d'attribuer du temps gratuit aux communistes.

J'ai dit que je ne voulais pas retarder les travaux du comité plus longtemps, parce que je suis impatient de rentrer chez moi pour revoir ma famille et mes commettants. J'ai plaisir à remercier les membres du comité de leur très réelle et amicale collaboration.

M. Monteith: La question que je veux traiter pendant quelques instants est plutôt ennuyeuse. J'essaierai d'être aussi bref et concis que possible. Je me propose de parler de deux articles du rapport final du comité de la radiodiffusion, en date du 17 juin. Le premier article de ce rapport se trouve à la page 815 du compte rendu des délibérations du comité. En voici le texte:

Le Comité a longuement examiné les états financiers de la Société Radio-Canada et scruté ses méthodes de comptabilité. Il est d'avis que lesdites méthodes se sont améliorées depuis le rapport de l'Auditeur général du 5 août 1954, et recommande que la Société Radio-Canada poursuive ses recherches en vue de moderniser et d'améliorer davantage toutes ses méthodes de comptabilité.

Je voudrais maintenant me reporter au bas de la page 809 du compte rendu tout simplement afin de signaler un article du procès-verbal à propos de ce paragraphe 12:

M. Monteith propose, appuyé par M. Richardson: Que le paragraphe 12 soit modifié par la suppression de la dernière phrase du paragraphe et la substitution de ce qui suit:

"Il est d'avis que lesdites méthodes se sont améliorées depuis le rapport de l'Auditeur général du 5 août 1954 et recommande que la Société Radio-Canada poursuive ses recherches en vue de mo-